

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 12/06/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTES et EXCUSEES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M Philippe PROTIERE, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Christophe FERRIER

N° 2026-06-19-11

OBJET : Avenant à l'adhésion au Groupement d'achat d'énergie du SIEL-TE

Considérant que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat élargi à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

Considérant que le SIEL-Territoire d'Energie Loire est coordonnateur d'un groupement d'effacement électrique, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

Considérant que la Commune de Saint-Barthélemy-Lestra adhère au groupement d'achat et/ou groupement d'effacement par convention signée.

Considérant que la commune de Saint-Barthélemy-Lestra participe déjà à un marché d'achat d'énergie du SIEL-TE.

Considérant les besoins de l'adhérent pour l'achat d'énergie(s) et/ou l'effacement électrique,

Considérant que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de « nom de l'adhérent »,

Considérant que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

VOTE

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents

1° Approuve l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités sus mentionnées

2° Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier

3° Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Christophe FERRIER



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

